LETTRE D'UN PARISIEN

Suite de la 1ère page.

que je ne connais pas une "battue de lapins" ou faisans et perdrix figurèrent au tableau en dépit des lois? Nos rois s'amusent. Pourquoi leurs amis nous reprochent-ils de les obliger quelquefois à travailler?"

Voyez comme la question est habilement élucidée et comme l'objection glisse entre les doigts agiles du Sénateur du Var, les mal intentionnés diraient, "entre les griffes du Tigre."

On lui parle du temps précieux qu'il oblige les Ministres de la guerre et de la Marine à gaspiller en conversations souvent inutiles et il répond par des parties de chasse auxquelles un ou deux des nombreux Sous-Secrétaires d'Etat ont assisté. Qu'est-ce que cela peut bien faire, évidemment, que M. Dalimier interrompe ses visites au Conversatoire pour aller tirer le lapin? et que nous importe que M. Nail (un Sous-Secrétaire, à quelque chose dont je ne me souviens pas) s'amuse à abattre quelques faisans tandis que M. Sembat qui laisse plus de mille wagons et cent locomotives embusqués depuis quatorze mois, se promène dans les fourrés, le fusil en l'air? Ce n'est pas de ceux-là qu'il s'agit, mais des hommes utiles, des Ministres de la Défense Nationale, de ceux qui ont la responsabilité si lourde de la guerre et de la marine et qu'on fait comparaître avec une persistance qui est abusive.

"Voila le danger. Ceux-là vont pas à la chasse. Et il faut entendre parait-il, M. Clemenceau les interrogeant et les congédiant de sa voix sèche cassante. "On dirait, me disait un assistant, un casse-noisette broyant une noix."

Dans les couloirs du Sénat on commence à trouver que c'est trop et qu'il serait temps de laisser les ministres à leurs travaux; ils ont autre chose à faire que de fournir à M. Clemenceau les éléments de son article du lendemain. C'est ce que j'ai entendu répéter par des hommes sans passion et que préoccupe seulement la préparation de la victoire qui nous tient plus à cœur que les articles trépidants du Sénateur journaliste.

JEAN-BERNARD.

AVIS A NOS ABONNES.

Toujours soucieux de servir nos lecteurs avec ponctualité nous serions très reconnaissants aux personnes qui ne recevraient pas leur journal régulièrement, de nous prévenir au plus vite. Téléphonez Main 3487.

DÉCES

PENE—Décédée, mardi 4 janvier, 1916, à 7 heures 45 du matin, MME BLEZENE PENE, veuve de Louis Roquevert, et de feu John Martin, âgée de 71 ans, 9 mois et 9 jours, native des Hautes Pyrénées, France, et résidante de cette ville depuis 50 ans.

Les parents et amis de la famille sont respectueusement invités d'assister aux funérailles qui auront lieu mercredi, 5 janvier, à 3 heures 30 de l'après-midi, de la dernière résidence de la défunte, 226, rue Valmont, près Fréret.

F. LAUDUMIEY, Président et Gérant. B. ADER, Vice-Président.
EMILE ADER, Secrétaire.

F. LAUDUMIEY & CO., Ltd.

Entrepreneurs de Pompes Funèbres et Embaumeurs
1108-1112 RUE NORD REMPARTS
PHONE HEMLOCK 408

THEATRES

TULANE.

La pièce la plus en vogue de nos jours, "The Henrietta" par Bronson Howard,—pièce essentiellement américaine—est représentée au théâtre Tulane pendant la semaine courante.

Les artistes Amélia Bingham, Mabel Taliafero, William H. Crane, Thomas W. Ross, et Marlyn Arbuckle comptent parmi les plus en renom de la scène américaine. Cette pièce a eu un très grand succès pendant seize semaines au théâtre Knickerbocker de New York, et de quatorze semaines au théâtre Cort de Chicago.

ORPHEUM.

Mme Leslie Carter, la célèbre artiste dramatique parit pour, la première fois à la Nouvelle-Orléans en répertoire de vaudeville à l'Orpheum. Elle se fera applaudir dans le quatrième acte de "Zaza" qui contient tout l'intérêt sensationnel du drame.

Au programme: Al Herman, le comique hors pair; John et Winnie Hennings, comédiens et chanteurs; Harry Hines, en chansons et monologues; Bessie Browning, célèbre mime; Joan Vernia, première danseuse; les frères Garcinetti, jongleurs sans rivaux; le cinéma de l'Orpheum; l'orchestre de concert sous la direction du professeur E. E. Tosso.

Un accident malencontreux.

Un poteau de téléphone est tombé hier sur John McBeattie à l'intersection Champs-Elysées et Miro. Beattie a été porté à l'Hôpital de la Charité, souffrant d'une contusion à la hanche gauche.

BULLETIN FINANCIER.

Coton.

	Middling.
Nouvelle-Orléans	11.94
Galveston	12.30
Mobile	11.75
Savannah	12.13
Montgomery	11.75
Little Rock	12.13
Memphis	12.05
Augusta	12.00
Houston	12.30

Ventes.

A la Bourse des Valeurs.

10 a. m.—

25	Am. Cities Co., pfd	44½
$ 5,000	Am. Cities Co., 5-6s	95
$ 1,000	N. O. Ry 4½s	78
$ 1,000	N. O. Ry 4½s	78
$ 1,000	N. O. Ry. 4½s	77¾
$ 1,000	N. O. Ry. 4½s	77¾
50	Am. Cities Co., pfd	44¾
50	Am. Cities Co., pfd	44¾
50	Am. Cities Co., pfd	44½
25	Am. Cities Co., pfd	44½

Entre 10 a. m. et 1:45 p. m.—

$10,000	Am. Cities Co. 5-6s	95
25	Am. Cities Co., pfd	44½
10	Am. Cities Co., pfd	44½
$10,000	N. O. Ry. 4½s	78
25	Am. Cities Co., pfd.	44¾
25	Am. Cities Co., pfd	44½
25	Am. Cities Co., pfd	44½
15	Am. Cities Co., pfd.	44½
25	Am. Cities Co., pfd	44½
$ 1,000	Louisiana 4½s (1960)	106
$ 1,000	Louisiana 4½s (1920)	106

A 1:45 p. m.—

25	Am. Cities Co., pfd.	44¾
$ 1,000	Premium Bonds	99½
$ 1,000	Public Imp. (1950)	90
$ 2,000	Public Imp (1950)	90
$ 1,000	Public Imp. (1950)	90
25	Am. Cities Co., pfd.	45¼

Bons Divers.

Street Railroads—		
American Cities 5-6s	94½	95
B'ham R. L. and P. Co. 4½s	88	88½
Meridian 5s	88¾	89
Nashville 5s	...	98
N. O. Ry and L. Co., 4½s	77¾	77¾
N. O. C. R. R. gen. mtg.	102½	...
State and City—		
City 4s	91	...
Premium Bonds	99½	...
Public Improvement, 1950	89¾	...
Public Improvement, new	88½	...

Bulletin Maritime

LISTE DE NAVIRES DANS LE PORT.

4 Janvier 1916.

Steamers et destination.	Mouillage.
Abengarez, Bocas del Toro	rue Thalia
Anna,	rue Louisa
Agnella, Frontera	rue Pauline
Andromeda	rue Piete
Asian, Liverpool	rue Céleste
Breslau, Brême	Point
Brunswick, Tampa	rue Robin
Cardium,	Westwego
Cartago, Bocas del Toro	rue Piete
Celba, Celba	rue Pauline
City of Mexico, Vera Cruz	avenue Peters
Clara	Point
City of Everett, New-York	Baton-Rouge
Colombian, Gênes	Stuyvesant
Comet, New York	Baton Rouge
Conus, New York	rue St. Louis
Coppename, Bocal del Toro	rue Thalia
Dabrazan,	
Elswick Grange, Londres	Westwego
Eldswold, Santa Maria	rue Thalia
Guilflight, Port Arthur	Gretna
Mary Olsen, Belize	avenue Peters
Martha,	
Matador, Liverpool	Stuyvesant
Mombby, Rotterdam	Stuyvesant
Norwegian, Liverpool	rue Céleste
Oaxaca, Port Cortez	Cale Sèche
Quimistan, Port Cortez	rue Pauline
Swedish Prince, New-York	rue Poydras
Soperga, Gênes	rue Louisa
Surinene, Port Barrios	rue Thalia
St. Ursula, Rotterdam	Stuyvesant
Teresa	Point
Texas, New-York	Westwego
Tordenfold, Gottenburg	Westwego
Veldfugl, Telu	rue Thalia
BARQUES.	
Clara	rue Huitième
Union, Europe	rue Quatrième
Porto, Portugal	rue St-James
Porto Para,	
Gouveis	rue Huitième

NAVIRES EN ROUTE POUR LA NOUVELLE-ORLEANS.

4 Janvier 1916.

LIVERPOOL.	
La Blanca, Dickens	parti 20 novembre
Oxonian, Robb	parti 3 décembre
Asian, Wood	parti 9 décembre
Daltonhall, Hayes	parti 13 décembre
Rocklight, Roberts	parti 26 décembre
Mechanician, Woolfenden	parti 26 décembre
GENES	
Cili di Palermo, Piazza	parti 26 novembre
Kassanga, Crockett	parti 22 décembre
MANCHESTER.	
Beacon Light, Owens	parti 23 octobre
HAVRE.	
Strathgarry, Hanich	parti 12 décembre
Georgie, Cabon	parti 12 décembre
VICTORIA.	
Canada, Jones	parti 29 novembre
SHIELDS.	
Raquira	parti 16 décembre
LONDRES.	
Bloomfield, O'Neill	parti 20 décembre
Nubian, Laurensen	parti 18 décembre
Jessie, Iversen	parti 25 décembre
ALGER.	
Colomba, Rosato	parti 10 décembre
BILBAO.	
Dalragan, King	parti 12 décembre
BARRY.	
Tremayne, Halswell	parti 24 décembre
SPEZIA.	
Saxilby, Parkinson	parti 22 décembre
SANTOS.	
Saxon Prince, Jamesen	parti 30 décembre
CARDIFF.	
Carlsbrook, Calvert	parti 4 décembre

Le Temps

BULLETIN METEOROLOGIQUE OFFICIEL.

Observations prises mardi à 8 heures du soir.

MERCREDI 5 Janvier 1916.

Prédiction pour la Nouvelle-Orléans et les environs—Temps incertain, pluies probables; vents du sud-est.

TEMPERATURE.

La température d'hier à la Nouvelle-Orléans, suivant le thermographe du Bureau météorologique des Etats-Unis, sur le toit de la nouvelle bâtisse de la Poste, était comme suit.

Heure—	Température.
7 a. m.	52
9 a. m.	56
11 a. m.	63
1 p. m.	67
3 p. m.	69
5 p. m.	64

Le tableau suivant donne le temps pour la journée du 4 janvier 1916, à la Nouvelle-Orléans:

Heure—	Temp.	Vent.	Pluie.
7 a. m.	52	NE	00
7 p. m.	60	SE	10

PETITES ANNONCES

DEMANDES.

DAME arrivant de France, désire faire travail couture pour modes ou broderies. 735 Iberville.
Jan 5-7-9

ON desire acheter, un secretaire ancien en acajou, avec ornements en cuivre. S'adresser 520 rue Conti, au directeur. tf

ON DEMANDE — Solliciteurs pour vendre l'almanach de secours aux Belges, au prix de cinquante cents pièce. Vous gagnez dix cents par chaque almanach vendu. Le total de cette vente servira à l'acquisition de vivres et de vêtements pour les femmes et les enfants Belges nécessiteux. Votre travail peut sauver la vie de plusieurs inocents dans le besoin. Ecrire au "Belgian Calendar Committee, 18 West 34th Street, New York."
7mars—dim mer ven—tf

PERSONNEL.

Col. Hugues J. de la Vergne a transféré son étude d'avocat au Bureau de l'Abeille, 520 rue Conti. Téléphone Main 3487.

VAPEURS.

LIGNE FRANÇAISE
Compagnie Générale Transatlantique
SERVICE POSTAL
Départs de NEW YORK pour BORDEAUX

LA TOURAINE	8 janvier, 3 p. m.
LAFAYETTE	15 janvier, 3 p. m.
ESPAGNE	22 janvier, 3 p. m.
ROCHAMBEAU	29 janvier, 3 p. m.

Pour tous renseignements s'adresser
Aux bureaux de la Compagnie,
F. J. ORFILA, AGENT GÉNÉRAL.
802 rue Commune, Nouvelle-Orléans.

THE FINANCE & REALTY CO.,
of Louisiana.
410 RUE CAMP
Capital Autorisé, $500,000.
Prets, Hypothèques, Actions et Bons.
Assurances, Propriétés Foncières, Perceptions.
Agence générale de la "MISSOURI STATE LIFE INSURANCE COMPANY".
22 déc—1m

VENTES AUX ENCHERES.

PAR LE CONSTABLE

ANNONCE JUDICIAIRE.

John L. Coutourier vs. Junius E. Comeaux.

PREMIERE COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans — No. 72,865 — En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Honorable Première Cour de Cité pour la Paroisse d'Orléans, dans la cause ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à d'enchère publique, à mon entrepôt No. 513 rue Chartres dans le Deuxième District de cette ville, le SAMEDI 15 Janvier 1916, à 11 heures du matin, la propriété suivante décrite à savoir

Un ameublement de salon (5 pièces); une table deux piédestaux, un tapis artistique, un tabouret, un porte-chapeau, un vaisselier, un lavabo, une toilette, deux armoires, deux chaises de galerie; trois berceuses, un canapé, un sofa, un chiffonier, deux tables de cuisine, un coffre, deux tapis, une glacière, un grand miroir.

Saisie dans le procès ci-dessus.
Conditions—Comptant.

P. McGILL,
Constable de la Première Cour de Cité pour la Paroisse d'Orléans.
CHAS. SCHNEIDER,
Avocat pour le demandeur.
Jan 5-9-11

ANNONCE JUDICIAIRE.

Francis et Paul Maestri vs. A. Mitchell.

PREMIERE COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans — No. 71,947 — En vertu dun writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Honorable Première Cour de Cité, pour la Paroisse d'Orleans, dans le procès ci-dessus intitulé, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à mon entrepôt, Nos. 727-729 rue St. Louis, entre les rues Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, le LUNDI 10 janvier 1916, à 11 heures du matin, la propriété suivante, décrite à savoir:

Une armoire à glace, une toilette, un lavabo W. G., un porte-serviette, une table, une armoire, une toilette, un lavabo, une machine à coudre, un garde-manger, quatre chaises, une berceuse.

Saisis dans le procès ci-dessus.
Conditions — Comptant.

P. McGILL,
Constable de la Première Cour de Cité pour la Paroisse d'Orléans.
GEO. MONTGOMERY,
Avocat pour les demandeurs.
déc 30—jan 5 9

CHEMINS DE FER.

New Orleans Great Northern R.R.
EXCURSIONS
(Trains de Plaisir)
Tous les Dimanches
A LA PAROISSE DE
SAINT TAMMANY
Le climat le plus salutaire des Etats-Unis.
Trains de plaisir à Bogalusa
"LA VILLE MAGIQUE DU SUD."
Wagon-salon pour les excursions de dimanches à Covington. Départ de la gare Terminus à 7:35 a. m. Arrivée de retour à 8:05 p. m.
Pour de plus amples détails, informez-vous auprès de l'agence des billets, ou téléphonez Main 4000.

Une vraie Villégiature Préparée
PAR LES
FRISCO LINES
AGENT DES BILLETS
229 rue St-Charles
Informez-vous près de lui avant de partir pour l'Ouest, au sujet du nouveau service de Californie et des prix.

QUE EN SE RESTEANT ROUTE
Le Train de New York
Quitte la Station Terminale à 7:30 P. M.
DIRECTEMENT
A la 32me rue et la 7me Avenue
Un filet de Broadway.
Eclairé à l'Electricité.
Excellent Service de Wagon Restaurant.
"A La Carte"
Bureau des Billets.
211 RUE ST. CHARLES.
Dépôt: Station Terminale, rue du Canal
PHONE MAIN 2939.

CHAMPAGNE
LOUIS ROEDERER
REIMS
Exigez l'Etoile Comme Garantie
PAUL GELPI & FILS
AGENTS
227 Rue Decatur Nouvelle-Orléans
En faisant vos emplettes mentionnez l'Abeille.
S. V. P.

VENTES AUX ENCHERES.

PAR LE SHERIF CIVIL.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente indivise d'un cinquième d'intérêt dans une propriété de valeur améliorée dans le Deuxième District, portant les numéros municipaux 2516 et 2518 rue Douane (maintenant Iberville), entre les rues Dorgenois et Rocheblave.

Gretna Exchange Savings Bank vs. Octave J. Rolling.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orleans — No. 111,369 — En vertu d'un writ de saisie et de vente, qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orleans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI 6 janvier 1916, à midi, la propriété suivante, décrite à savoir:

Un cinquième indivise de quatre lots de terre, situés dans la première municipalité de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Douane (maintenant Iberville), Dorgenois, Rocheblave et Canal, désignés par les Nos. 10, 11, 12 et 13, d'après un plan tiré par Jean Commary, député voyer, daté le 15 septembre 1811, et déposé dans l'étude de P. F. Labarre, notaire. Les dits lots de terre ayant les dimensions suivantes, à savoir: Trente (30) pieds de face à la rue Douane par une profondeur de cent (100) pieds entre lignes parallèles, le dit lot No. 10 formant le coin des rues Douane et Dorgenois; étant la même propriété acquise par Octave J. Rolling de l'héritage de sa mère, la défunte Mme Octavie Grèper, veuve en premier mariage de François Dassière, et en second mariage de Joseph Rolling, en vertu d'un jugement le mettant lui et ses cohéritiers en possession in re la succession de Veuve Octavie Rolling, No. 97,842 du dossier de la Cour Civile de District de la Paroisse d'Orléans, sous date du 29 novembre 1911, enregistré C. O. B. 250, folio 162, le 12 décembre 1911.

Saisie dans le procès ci-dessus.
Conditions — Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
W. J. & H. W. WAGUESPACK,
Avocats pour la demanderesse.
déc 3 4 10 17 24 31—jan 5 6

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une grande propriété de valeur améliorée dans le Sixième District, portant le numéro municipal 1125 rue Bordeaux, à l'encoignure de la rue Pitt (dans l'ilet borné par les rues Valence et Prytania).

Greater New Orleans Homestead Association vs. James Howe.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 111,378 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI 6 janvier 1916, à midi, la propriété suivante, décrite à savoir:

Un certain lot ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y compris ou qui en quelque sorte y appartiennent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet désigné par le numéro municipal 364, borné par les rues Pitt, Bordeaux, Prytania et Valence, commençant au coin de la rue Pitt, le dit lot mesure nante-cinq pieds de face à la rue Bordeaux par une même largeur sur la ligne à l'arrière, et cent dix pieds en profondeur et de face à la rue Pitt, et une même profondeur sur la ligne la plus près de la rue Prytania, le dit lot formant le coin des rues Bordeaux et Pitt.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions — Comptant; l'acquéreur devant au moment de l'adjudication faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
HENRY MOONEY,
Avocat pour la demanderesse.
déc 4 10 17 24 31—jan 5 6

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété de valeur améliorée dans le Deuxième District, portant le numéro municipal 1021 rue Derbigny, entre les rues St-Philippe et Ursulines.

Excelsior Homestead Association vs. George C. Nicolas.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 111,291 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans le procès ci-dessus intitulé, je procéderai à la vente, aux enchères publiques, à la Bourse des Propriétés Foncières, au No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI 6 janvier 1916, à midi, la propriété suivante, décrite à savoir.

Une certaine portion de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant, ou qui pourrait y appartenir en quelque sorte, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet D, étant une portion du lot désigné par le numéro 10, d'après un plan tiré par Joseph Pilié, daté le 15 mars 1832, et déposé à l'étude de Louis T. Caire, ancien notaire, maintenant l'ilet No. 206, borné par les rues Derbigny, Ursulines, St-Philippe et Claiborne, et lequel lot ou portion de terre est désigné sur le cadastre de cette ville comme partie du lot No. 13 dans le dit ilet, et mesure en mesure américaine dix-huit pieds six pouces de face (plus ou moins) à la rue Derbigny, par cent vingt pieds de profondeur en mesure française sur la ligne la plus proche de la rue Ursulines, la même profondeur sur la ligne de côté le divisant de la portion restant du lot No. 10, maintenant le No. 13, avec une largeur à l'arrière de dix-huit pieds six pouces, mesure américaine (plus ou moins), le dit lot étant la portion mineure du lot original No. 10, la bâtisse ci-dessus étant désignée par le No. 1021 rue Derbigny.

Saisie dans le procès ci-dessus.
Conditions—Comptant; l'acquéreur devra, au moment de l'adjudication, déposer dix pour cent du prix de la vente.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
CONRAD G. COLLINS,
Avocat pour la demanderesse.
déc 3 10 17 24 31—jan 5 6

---

silhouettes vaguement semblable à un cimier, — une maison carrée de confortable et imposant aspect surplombé, de sa terrasse, le contrefort rocheux assez escarpé sur ce point.

C'est Belleroche.

Les paysans disent simplement "le vieux château"; et c'est là que de tout temps a habité et habite encore une famille de médiocre fortune, mais de haute et vieille considération, — les Pontailly.

Dans ce Dauphiné montagneux, la noblesse n'est pas toujours aussi riche de patrimoine que de parchemins.

La marquise Clotilde de Pontailly, été comme hiver, n'avait pas d'autre résidence que sa maison des Côtes.

C'était une grande femme, approchant de la soixantaine, restée veuve de très bonne heure — qui s'occupait elle-même de ses intérêts et de ses affaires — et qui faisait marcher tout cela avec une bonhomie sans façon, doublée d'une volonté virile.

Auprès d'elle, pour lui tenir compagnie, elle n'avait qu'une nièce, — Antoinette — une enfant, atteignant à peine, aujourd'hui, à ses dix-huit ans.

Cette petite lui avait été léguée — oh! simplement comme une charge — par un frère de son mari, aventurier de tempérament, ruiné, ou à peu près, dans de malheureuses spéculations et mort en Australie od il avait essayé de refaire sa fortune.

Quand cette enfant était arrivée à Belleroche, la marquise était seule... désaas reusement seule.

Son fils unique, son Robert, courait les garnisons. Il était officier de cavalerie, en passe de fournir une brillante carrière... de faire un beau, un riche mariage...

Et, dans l'isolement du château, celle que les paysans appelaient simplement m"adame la marquise" avait alors éprouvé qu'une bonne action peut devenir une heureuse aventure.

Elle était remuante, agissante... un peu tracassière. Elle redoutait, plus qu'une autre, l'ennui de ces longs hivers qui rendent les chemins impraticables et empêchent ainsi d'aller voisiner à Grenoble ou dans la vallée...

Cette petite Antoinette arriva là pour apporter du mouvement, du bruit des rires d'enfant — et pour devenir peu à peu le petit animal favori qu'on dorlote et qu'on bouscule.

Et puis, les années se succédèrent.

Robert fit quelques rares et courtes apparitions à Belleroche.

... Chaque fois, considéré avec plus de respect et de timidité par la gamine, quand il revenait avec un nouveau galon sur sa manche et qu'elle se voyait si petite fille, à côté de ce lieutenant... de ce capitaine de chasseurs à cheval — de quinze ans plus âgé qu'elle.

C'est ainsi qu'Antoinette de Pontailly était devenue, à Belleroche, "mademoiselle".

Et ce nom dont on la désignait, à la ferme, comme à l'office, comme partout dans le hameau, avait une signification bien précise.

Il désignait la parente pauvre, la nièce sans conséquence que madame la marquise a toujours traitée et traitera toujours d'un peu haut.

... La petite orpheline sans fortune qu'elle aime bien, mais qu'elle tyrannise encore plus, — et qui doit s'estimer très heureuse de cette quasi-domesticité, mal dissimulée sous les apparences d'une familiale bonhomie.

Ce jour-là, — c'était au commencement d'avril. — Mme de Pontailly regardait, sur sa terrasse, les bourgeons de la vigne qui l'ombrageraient cet été, prendre cette apparence laineuse qui précède leur gonflement...

comme un orage:

— Ma tante!... ma tante!

— Eh bien, quoi? On n'a pas mis le feu à une cheminée?...

— Ah! il s'agit bien de ça!... C'est... mon cousin!...

— Robert?...

— Il arrive!...

— Robert!... tu perds la tête.

— Voyez... Le voilà..

Et un grand garçon de trente à trente-cinq ans, au visage un peu hâlé, aux traits énergiques, aux yeux noirs bien ouverts, — un garçon coiffé d'une casquette de voyage et enveloppé d'une grande capote imperméable — aussi bien civile que militaire — apparut sur les pas de la jeune fille.

— Bonjour, maman... bonjour, la gosse...

Et la marquise, en même temps qu'elle lui ouvrait joyeusement les bras:

— Tu arrives comme ça... sans prévenir... sans crier gare!

— Eh oui.

— Tu as donc obtenu une permission de ton colonel?

— Pas besoin de permission, maman. Plus besoin.

Il riait... mais il y avait dans son rire quelque chose de trop vibrant. Et la marquise vaguement inquiète:

— Plus besoin... Qu'est-ce que ça veut dire cette plaisanterie?

— Ça signifie, ma chère maman, que je reviens ici.

— Pourquoi reviens-tu?... Pour combien de temps?

Et c'est avec un soudain enrouement dans la voix que Robert de Pontailly martela ce mot:

— Définitivement.

La marquise Clotilde connaissait bien son enfant.

Elle avait déjà compris que cette gaîté était un masque.

— Qu'y a-t-il donc, Robert?

Et désignant d'un mouvement de tête la petite Antoinette qui restait là, confondue de surprise, béante de curiosité:

— As-tu quelque chose à me dire à moi seule?

— Ma foi non. La gosse peut l'entendre et aller le crier sur les toits... D'autant, que vous serez sans doute la première à le colporter, maman.

Et fronçant ses sourcils noirs qui barraient son front d'une ligne droite — obstinée:

— J'ai quitté le service.

— Tu as...

— ... Donné ma démission, oui.

La marquise en resta comme suffoquée.

— Ta démission... Pour quel motif?... Et ton avenir, malheureux!... Et tout ce qu'il me permettait d'espérer... de préparer...

— Si vous croyez que je l'ai fait de gaîté de cœur! Mais il y a des besognes, ma chère maman, qu'un marquis de Pontailly n'accepte pas...

— Des besognes...

—Il y a des principes sur lesquels vous n'avez appris à ne pas transiger... Et, avec ce gouvernement...

— Oh!... la politique s'en mêle!

— Et quand les politiciens s'attaquent aux consciences... aux croyances... Non, voyez-vous, on n'a plus qu'à leur jeter ses galons au visage... à rentrer dans son trou... et, puisque nous ne sommes pas les plus forts, à ronger son frein...

...Ça changera peut-être un jour, quoique çà n'en prenne guère le chemin...

— Mais enfin... le motif...

— Avant-hier... vous avez bien vu dans les journaux...

— Eh!... le journal! voilà trois jours que je n'ai pas déchiré sa bande, nous étions ici sens dessus dessous...

— Nous faisions la toilette des ruches et nous renouvelions tous les carrés de fraisiers, expliquait Antoinette.

— Eh bien, pendant ce temps-là, on voulait m'obliger, moi, à faire le cambrioleur...

Ce n'est pas dans cette intention que j'étais entré aux chasseurs à cheval.

— Oh!... il s'agissait de ces expulsions... des ces abominables expulsions de religieux...

— De religieuses, maman. J'ai reçu, avant-hier, de mon colonel, l'ordre d'aller procéder à une opération de ce genre...

— Et tu lui as aussitôt répondu que tu préférais...

— Il ne me demandait pas mes préférences. J'avais reçu l'ordre. Je n'avais qu'à marcher ou à opposer un refus d'obéissance. J'ai refusé carrément.

— Et c'est pour cela, mon pauvre enfant, que tu as été obligé...

— C'est pour cela que je me suis mis au cas de passer en conseil de guerre et de m'en faire fourrer pour je ne sais combien de mois...

— D'arrêts.

— De prison, ma chère maman... avec toutes les mises en non-activité par retrait d'emploi qui auraient suivi...

— Oh! Robert! Les juges militaires... les camarades auraient été capables...

— Pauvre maman! les camarades... les amis...

Et avec un geste où il y avait beaucoup de scepticisme et un peu de mépris:

— Il y a des choses, parfois très vilaines, qu'on fait la mort dans l'âme, mais qu'on fait pourtant.

... Et puis quoi?... La loi, c'est la loi. Le conseil de guerre n'a pas à la discuter, mais à l'appliquer.

— Non! Pas quand elle est abominable!

(A continuer.)